

## TARGET 700 SC

Date d'émission 05-juil.-2018

Date de révision 05-juil.-2018

Numéro de révision: 1

**1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1 Identificateur de produit**

Code produit	HBT01
Nom du produit	TARGET 700 SC
Synonymes	-
Substance pure/préparation	Préparation

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisation recommandée	Herbicide
-------------------------	-----------

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la Fiche de données de sécurité**

Fournisseur	UPL France Energy Park 132-190 Boulevard de Verdun 92400 COURBEVOIE Tél.: + 33 (0)1 46 35 92 00 e-mail : contact.uplfrance@uniphos.com
Adresse e-mail	fds.cerexagri@uniphos.com

**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

Numéro d'appel d'urgence	<b>(CARECHEM 24): +44 (0) 1235 239670</b>
France	ORFILA (France) : + 01 45 42 59 59

## 2. Identification des dangers

### 2.1 Classification du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

**Environnement**

Toxicité aquatique aiguë

Catégorie 1 - H400

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans cette Section, voir Section 16

### 2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conforme au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]



**Mention d'avertissement**

**ATTENTION**

**Mentions de danger**

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

**Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)**

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement

P391 - Recueillir le produit répandu

P501 - Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation nationale

**Mentions de danger spécifiques de l'UE**

EUH208 - Contient ( 1,2-Benzisothiazolin-3-one ). Peut produire une réaction allergique

EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement

### 2.3 Autres dangers

Aucune information disponible

### 3. Composition/informations sur les composants

#### 3.2. MÉLANGES

Nom chimique	N° CE	No.-CAS	% en poids	Classification (Dir. 67/548)	Classification (Règ. 1272/2008)	No REACH.
Metamitron	255-349-3	41394-05-2	50 - 60	-	Acute Tox. 4 (H302) Aquatic Acute 1 (H400)	aucune donnée disponible
Ethylene glycol	203-473-3	107-21-1	5 - 10	-	Acute Tox. 4 (H302)	aucune donnée disponible
Ethoxylated polyaryphenyl sulfate, ammonium salt	-	119432-41-6	1 - 5	-	Eye Dam. 1 (H318)	aucune donnée disponible
Sulfonated aromatic polymer, sodium salt	-	-	1 - 5	-	Skin Irrit. 2 (H315) Eye Irrit. 2 (H319)	aucune donnée disponible
1,2-Benzisothiazolin-3-one	220-120-9	2634-33-5	< 1	-	Acute Tox. 4 (H302) Skin Irrit. 2 (H315) Eye Dam. 1 (H318) Skin Sens. 1 (H317) Aquatic Acute 1 (H400)	aucune donnée disponible

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans cette Section, voir Section 16

### 4. Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

<b>Conseils généraux</b>	En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette)
<b>Contact oculaire</b>	Rincer immédiatement à grande eau. Après avoir rincé une première fois, enlever toute lentille de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste
<b>Contact avec la peau</b>	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau
<b>Ingestion</b>	NE PAS faire vomir Appeler un CENTRE ANTI-POISON ou un médecin en cas d'exposition ou en cas de malaise.
<b>Inhalation</b>	Amener la victime à l'air libre Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.

## 5. Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction appropriés** Jet d'eau  
Poudre sèche  
Mousse  
Dioxyde de carbone (CO2)

**Moyens d'extinction appropriés** Aucune information disponible

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**Danger spécial** Une décomposition thermique peut produire des fumées toxiques.

### 5.3 Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection

## 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Évacuer le personnel vers des zones sûres

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger

Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines

Ne pas évacuer vers les eaux de surface ni le réseau d'égouts

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber le déversement avec une matière inerte (par exemple de la terre ou du sable sec), puis la placer dans un récipient à déchets chimiques

## 7. Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### **Manipulation**

Mettre en place une ventilation adaptée

Porter un équipement de protection individuel

S'assurer que les rince-œil et les douches de sécurité sont proches du poste de travail

#### **Mesures d'hygiène**

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé

Se laver les mains soigneusement après manipulation

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

## 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition

Appliquer les mesures techniques conformes aux limites d'exposition professionnelle

Nom chimique	Eu	Royaume-Uni	France	Espagne	Allemagne
Ethylene glycol	S* TWA 20 ppm TWA 52 mg/m <sup>3</sup> STEL 40 ppm STEL 104 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 40 ppm STEL: 104 mg/m <sup>3</sup> STEL: 30 mg/m <sup>3</sup> TWA: 20 ppm TWA: 52 mg/m <sup>3</sup> TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> Skin	TWA: 20 ppm TWA: 52 mg/m <sup>3</sup> STEL: 40 ppm STEL: 104 mg/m <sup>3</sup>	S* STEL: 40 ppm STEL: 104 mg/m <sup>3</sup> TWA: 20 ppm TWA: 52 mg/m <sup>3</sup>	MAK: 10 ppm MAK: 26 mg/m <sup>3</sup> Ceiling / Peak: 20 ppm Ceiling / Peak: 52 mg/m <sup>3</sup> Skin TWA: 10 ppm TWA: 26 mg/m <sup>3</sup>
Component	Italie	Portugal	Pays-Bas	Finlande	Danemark
Ethylene glycol 107-21-1 ( 5 - 10 )	TWA: 20 ppm TWA: 52 mg/m <sup>3</sup> STEL: 40 ppm STEL: 104 mg/m <sup>3</sup> Skin	Ceiling: 100 mg/m <sup>3</sup>	Skin STEL: 104 mg/m <sup>3</sup> TWA: 52 mg/m <sup>3</sup> TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 20 ppm TWA: 50 mg/m <sup>3</sup> STEL: 40 ppm STEL: 100 mg/m <sup>3</sup> Skin	TWA: 10 ppm TWA: 26 mg/m <sup>3</sup> TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> Skin
Nom chimique	Autriche	Suisse	Pologne	Norvège	Irlande
Ethylene glycol	Skin STEL 20 ppm STEL 52 mg/m <sup>3</sup> TWA: 10 ppm TWA: 26 mg/m <sup>3</sup>	Skin STEL: 20 ppm STEL: 52 mg/m <sup>3</sup> TWA: 10 ppm TWA: 26 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 50 mg/m <sup>3</sup> TWA: 15 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> TWA: 20 ppm TWA: 52 mg/m <sup>3</sup> Skin Ceiling: 25 ppm STEL: 104 mg/m <sup>3</sup> STEL: 40 ppm	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> TWA: 20 ppm TWA: 52 mg/m <sup>3</sup> STEL: 40 ppm STEL: 104 mg/m <sup>3</sup> Skin

**Niveau dérivé sans effet (DNEL)** Aucune information disponible

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)** Aucune information disponible

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Contrôles techniques

Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées

#### Équipement de protection individuelle

**Protection des yeux** -.  
**Protection de la peau** -.  
**Protection des mains** -.  
**Protection respiratoire** -

#### Autres équipements de protection

- Pour l'opérateur, dans le cadre d'une application effectuée à l'aide d'un pulvérisateur à rampe, porter :

- pendant le mélange/chargement
- Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ;
- Combinaison de travail en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 g/m<sup>2</sup> ou plus avec traitement déperlant ;
- EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus la combinaison précitée ;
- pendant l'application - Pulvérisation vers le bas

Si application avec tracteur avec cabine

- Combinaison de travail en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 g/m<sup>2</sup> ou plus avec traitement déperlant ;
- Gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de



## 10. Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Aucune information disponible.

### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune information disponible.

### 10.4 Conditions à éviter

Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition

### 10.5 Matières incompatibles

Acides forts  
Agents comburants forts

### 10.6 Produits dangereux résultant de la décomposition

Décomposition thermique en produits inflammables et toxiques :

## 11. Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

##### Effets locaux

Inhalation

Pas d'information disponible.

Contact oculaire

Pas d'irritation oculaire.

Contact avec la peau

Pas d'irritation de la peau.

Ingestion

Pas d'information disponible.

DL50 orale

> 2000 mg/kg

DL50 cutanée

> 2000 mg/kg

CL50 par inhalation

> 3.49 mg/l

#### Toxicité chronique

Corrosion/irritation cutanée

Aucune information disponible.

Sensibilisation

N'a pas d'effet sensibilisant.

Effets cancérogènes

Aucune information disponible

Effets mutagènes

Aucune information disponible

Effets sur la reproduction

Aucune information disponible

STOT - exposition unique

Aucune information disponible.

STOT - exposition répétée

Aucune information disponible.

## 12. Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

CE50/72h/algues = 2.32 mg/l

CL50/48h/daphnie = > 100 mg/l

CL50/poisson/96 h = > 100 mg/l

Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible

Nom chimique	Log Pow
Metamitron	0.83
Ethylene glycol	-1.93
1,2-Benzisothiazolin-3-one	1.3

### 12.4 Mobilité dans les sols

Aucune information disponible.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable ou toxique (PBT)

### 12.6 Autres effets indésirables

Aucune information disponible.

## 13. Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

**Déchets de résidus/produits non utilisés** Éliminer conformément aux réglementations locales.

**Emballages contaminés** Eliminer les emballages vides via les collectes organisées par les partenaires de la filière ADIVALOR.

**No de déchet suivant le CED** 020108 - déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses.

**AUTRES INFORMATIONS** Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application.



**14. Informations relatives au transport****ADR/RID**

14.1 N° ONU	UN3082
14.2 Nom d'expédition	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a ( Metamitron )
14.3 Classe de danger	9
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Danger pour l'environnement	DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
14.6 Dispositions spéciales	274, 335, 375, 601

**IMDG/IMO**

14.1 N° ONU	UN3082
14.2 Nom d'expédition	Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s ( Metamitron )
14.3 Classe de danger	9
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Danger pour l'environnement	Polluant marin
14.6 Dispositions spéciales	274, 335, 969

**IATA/ICAO**

14.1 N° ONU	UN3082
14.2 Nom d'expédition	Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s ( Metamitron )
14.3 Classe de danger	9
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Danger pour l'environnement	DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
14.6 Dispositions spéciales	A97, A158, A197

**15. Informations relatives à la réglementation****15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Rubriques ICPE Rubrique 4510

Homologation n° : 2171111

- Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement

**Inventaires internationaux**

TSCA	Répertorié
EINECS/ ELINCS	Répertorié
DSL/NDSL	Répertorié
PICCS	Répertorié
ENCS	Répertorié
Chine	-
AICS (Australie)	Répertorié
KECL	Répertorié

**Légende**

TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire

DSL/NDSL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques

EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes/Liste européenne des substances chimiques notifiées

PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

AICS - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée.

**16. Autres informations****Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3**

H302 - Nocif en cas d'ingestion  
H315 - Provoque une irritation cutanée  
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée  
H318 - Provoque de graves lésions des yeux  
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux  
H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

**Date de révision** 05-juil.-2018

**Remarque sur la révision** Sans objet

**Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006**

**Avis de non-responsabilité**

Les renseignements contenus dans ce document sont donnés dans l'état actuel de nos connaissances à la date de publication. Ils concernent le PRODUIT EN L'ETAT. En cas de formulation ou de mélange, s'assurer qu'aucun nouveau danger ne puisse apparaître. L'attention des utilisateurs est attirée sur les risques éventuellement encourus lorsque ce produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est destiné. Cette fiche ne doit être utilisée et reproduite qu'à des fins de prévention et de sécurité. Il est de la responsabilité du détenteur du produit de transmettre cette fiche de données de sécurité à toute personne qui pourrait entrer en contact avec le produit. Pour les usages et doses d'emploi homologués, se référer aux informations indiquées sur l'emballage.

**Fin de la Fiche de données de sécurité**